

Vire, le 25 octobre 2023

Objet : Démarche qualité - Engagement de la Direction

L'EPLEFPA de Vire s'engage, en tant qu'Organisme de Formation, dans une démarche qualité au service de tous : usagers de la formation, personnels des organismes de formation, partenaires, institutionnels ...

Cette démarche répond aux besoins des apprenants qui s'inscrit dans la perspective de la loi du 5 septembre 2018 « *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » qui concourt au développement des compétences dans une approche centrée sur l'utilisateur. A travers celle-ci, la volonté de l'établissement est tout d'abord d'assurer aux bénéficiaires un service de qualité conforme à leurs attentes et leurs besoins puis d'améliorer le fonctionnement ainsi que le savoir-faire de nos centres de formation.

Depuis 2017, nous garantissons une démarche qualité au sein du CFPPA en étant référencé Datadock puis nous avons poursuivi notre engagement depuis le 17 décembre 2021 avec l'obtention de la double certification QUALIFORMAGRI -ref 132 et QUALIOPI (RNQ).

L'engagement de l'Établissement dans une démarche qualité a pour objectif d'améliorer le fonctionnement et le savoir-faire de ses centres de formation. Ces certifications correspondent à une amélioration continue dans laquelle chacun trouveront sens et intérêt.

Les objectifs de nos centres :

- Pérenniser les activités des centres de formation pour :
 - veiller aux équilibres budgétaires,
 - rénover les infrastructures,
 - respecter la qualité de nos formations,
 - utiliser nos différents plateaux techniques, nos partenaires professionnels et nos domaines de compétences,
 - garantir la sécurité des locaux pour tous les utilisateurs.

- Développer continuellement les activités en terme de/d' :
 - diversité de formations (en particulier les formations courtes) en présentiel et Formation Ouverte et A Distance (FOAD) en s'adaptant aux besoins du territoire et de l'innovation,
 - accroissement de volume horaire de formation et d'augmentation du nombre d'apprenants en mettant en place une communication ciblée,
 - nombre d'apprenants sur site en proposant notamment une offre de formation plus étendue,
 - utilisation pédagogique des plateaux techniques, de l'exploitation agricole, de l'Atelier de Transformation Fermière (ATF) et de la Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA),
 - professionnalisation des équipes pédagogiques et administratives.

- Maintenir le bien-être des usagers des centres de formation, des commanditaires et de l'ensemble des partenaires en :
 - les responsabilisant,
 - les motivant,
 - leur permettant de se former afin de développer leurs compétences et savoir-faire,

- veillant à la transparence.
- Garantir le respect de notre stratégie globale et organisation interne en :
 - maîtrisant nos procédures qualité selon les référentiels en vigueur,
 - harmonisant nos pratiques et nos documents supports,
 - répondant à une exigence de lisibilité et de traçabilité,
 - veillant à la qualité de nos prestations,
 - mettant en place une veille dynamique afin d'anticiper les évolutions de pratiques professionnelles et des métiers,
 - recensant, actualisant et adoptant les outils nécessaires.
- Assurer la sécurité de tous les usagers au sein de notre établissement.

La direction s'engage à faire vivre le projet de démarche qualité et d'amélioration continue en

- portant le projet et mobilisant les équipes quotidiennement pour mener à bien les objectifs sus-mentionnés,
- nommant un-e animateur-riche qualité qui
 - participe à la mise en place et au suivi du système qualité
 - vérifie notamment l'application des procédures en vigueur
 - propose le cas échéant les mises à jour des procédures dont tous les agents doivent être acteurs
- communiquant sur ses objectifs et leur avancement par rapport à la stratégie,
- mettant à jour le plan d'amélioration continu et en modifiant nos pratiques en fonction de ce plan,
- pilotant les équipes afin d'assurer le respect des engagements de service,
- réalisant un audit interne chaque année portant sur l'ensemble du référentiel (engagements et dispositions d'organisation, de suivi et de pilotage),
- recevant un auditeur désigné par AFNOR Certification et chargé d'instruire mon dossier, en lui facilitant l'exécution de sa mission en l'autorisant à :
 - visiter les locaux professionnels de mon entreprise
 - consulter les fichiers/dossiers de mes clients
 - inspecter les moyens dont nous disposons
 - interroger librement le personnel de mon entreprise ayant un rôle dans la réalisation du service.

La Direction de l'Établissement soutient et s'engage aux côtés de l'ensemble des équipes à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire vivre cette démarche qualité. Elle nécessite donc une implication forte de l'ensemble du personnel dans cette démarche de co-construction.

La Directrice du CFA-CFPPA
Melanie Lebouteiller



Le Directeur de l'EPLEFPA
Denis Souleillebou

Denis SOULEILLEBOU
Directeur - EPLEFPA de VIRE